

Questions de la session de printemps 2019

Dir. N°	Député/Députée	Titre	Page
Chancellerie d'Etat CHA			
9	Zybach (Spiez, PS)	Ouvrir les portes de l'Hôtel du gouvernement	3
20	Stampfli (Berne, PS)	L'application VoteInfo serait-elle partielle ?	4
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie TTE			
7	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Projet de sécurisation du trajet scolaire Halenbrücke-Thalmatt-Uettligenfeld-Uettligen	5
12	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Le nouveau bâtiment du gymnase de Thoune pourra-t-il être inauguré comme promis en 2025 ?	6
18	Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD) (porte-parole) Freudiger (Langenthal, UDC)	Compte tenu des circonstances, la décision pour Chlyforst Nord tient-elle toujours ?	7
19	Stocker (Bienne, pvl)	Financement du dialogue autour de la branche Ouest de l'A5	8
Direction de l'économie publique ECO			
8	Arn (Muri b. Bern, PLR)	Implantation du siège principal de WABCO à Berne	9
23	Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)	Opportunité et nécessité d'une interdiction de fumer sur les places publiques de jeux pour enfants dans le canton de Berne	10
Direction des finances FIN			
3	Imboden (Berne, Les Verts)	Changement de système pour l'imposition du logement	11
15	Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)	Analyse des postes de travail du personnel de l'Etat	12
28	Imboden (Berne, Les Verts)	Qu'en est-il des déplacements en avion de l'administration cantonale y compris les hautes écoles ?	13
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale SAP			
4	Imboden (Berne, Les Verts)	Contrôle de la qualité des chiffres de l'administration cantonale : l'exemple du projet populaire sur l'aide sociale	14
13	Zybach (Spiez, PS)	Nouvelles structures de soins suprarégionales dans le domaine de la psychiatrie	15
14	Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)	Consultations préventives dans l'aide sociale	16
Direction de l'instruction publique INS			
1	Guggisberg (Kirchlindach, UDC)	Un cadeau bien trop gros !	17



5	Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)	Situation de la Haute école spécialisée bernoise : les faits	18
16	Schneider (Bienne, UDC)	Quelles mesures après la grève du climat dans les écoles bernoises ?	19
21	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	De l'IKOM à l'IKIM : état de la mise en œuvre du postulat 117-2017 concernant le renforcement de la médecine complémentaire à l'Université de Berne	20
22	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Nouveau contrat de prestations pour l'école privée d'horticulture de Hünibach : pas d'argent cantonal pour tout ce qui a trait au bio ?	21
24	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Conséquences de l'introduction du Lehrplan 21	22

Direction de la police et des affaires militaires POM

6	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	Expulsions bloquées par des recours	23
10	Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)	2 milliards de francs par an pour les mesures médicales destinées aux requérants et requérantes d'asile	24
11	Ammann (Berne, LG)	Cellules d'arrêts de la nouvelle centrale de police – la Police fait-elle des réserves ?	25
17	Knutti (Weissenburg, UDC)	Votation sur la révision de la loi sur les armes	26
25	Knutti (Weissenburg, UDC)	Discrimination des automobilistes sur l'A6 entre Berne et Thoun	27
27	Schindler (Berne, PS)	Une voiture de police roule dans la foule	28

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques JCE

2	Imboden (Berne, Les Verts)	Réduction des primes d'assurance-maladie : conséquence du nouvel arrêt du Tribunal fédéral pour le canton de Berne ?	29
26	Sancar (Berne, Les Verts)	Mise en œuvre des déclarations de planification de la CGes concernant le « controlling EDT 2017 »	30

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Zybach (Spiez, PS)

Réponse : CHA

Ouvrir les portes de l'Hôtel du gouvernement

L'Hôtel du gouvernement fait partie des monuments marquants de la vieille ville de Berne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est l'un des bâtiments les plus grands et les plus impressionnants de la première moitié du XVe siècle au nord des Alpes. L'imposant hall chargé d'histoire est ouvert au public dans le cadre de visites guidées ou lorsque siègent le Grand Conseil, le Conseil de ville ou le Conseil synodal. L'Hôtel du gouvernement accueille par ailleurs de nombreux événements. Depuis que le grand hall a été rénové, il dispose aussi de l'infrastructure pour une petite offre de restauration. Le grand hall est administré par la Chancellerie d'Etat (exploitation) et par la TTE (entretien).

En Suisse et à l'étranger, différentes villes ouvrent les portes des bâtiments de leur législatif afin que le public puisse se faire une idée du lieu où se déroulent les processus démocratiques fondamentaux, mais aussi afin de rendre ces bâtiments uniques visibles pour les habitants-e-s et les touristes.

C'est pourquoi il s'agit en premier lieu d'ouvrir régulièrement au public le grand hall de l'Hôtel du gouvernement, qui, de par sa taille et son unicité, est un témoin de la reconstruction de Berne après le grand incendie de 1405.

Questions :

1. La technique et l'organisation permettent-elles d'ouvrir régulièrement le grand hall de l'Hôtel du gouvernement à la population et aux touristes et d'accompagner ces périodes d'ouverture d'une petite offre de restauration ?
2. Serait-il possible de placer dans le grand hall un panneau informant brièvement les visiteurs et visiteuses de l'histoire et de la signification du bâtiment et de ses institutions ?
3. Le Conseil-exécutif peut-il envisager d'enrichir l'offre touristique et culturelle de la vieille ville en ouvrant régulièrement le grand hall de l'Hôtel du gouvernement au public ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Stampfli (Berne, PS)

Réponse : CHA

L'application VoteInfo serait-elle partielle ?

Depuis cette année, l'application VoteInfo diffuse en continu le dimanche du scrutin des informations sur les résultats des votations fédérales mais aussi cantonales. Cette nouvelle offre est tout à fait bienvenue car par rapport au site web du canton, l'application est plus facile d'utilisation et les informations y sont présentées plus clairement. En plus des résultats, on y trouve des informations sur les différents projets. Lors des dernières votations, le caractère extrêmement partial de ces informations a toutefois sauté aux yeux. En effet, pour les deux référendums, les informations portaient exclusivement sur la position des autorités. Les arguments des opposants et opposantes ont été complètement passés sous silence. Pour connaître leurs arguments, il fallait télécharger le message du Grand Conseil au peuple au format PDF. Or qui prend cette peine sur un appareil mobile ? L'application VoteInfo désavantage manifestement un camp.

Questions :

1. Pourquoi l'application VoteInfo ne présente-elle que la position des autorités ?
2. Le Conseil-exécutif envisage-t-il de corriger cela pour la prochaine votation afin que soient également présentés les arguments des opposants et opposantes ?
3. Dans la négative, pourquoi ?

Destinataires

- Chancellerie d'Etat
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 25.02.2019

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : TTE

Projet de sécurisation du trajet scolaire Halenbrücke-Thalmatt-Uettligenfeld-Uettligen

Voilà déjà trente ans que des parents multiplient les récoltes de signatures pour attirer l'attention des communes concernées et du canton sur l'urgence d'une sécurisation du trajet scolaire (bandes ou pistes cyclables). Depuis, le trafic routier a tellement augmenté que les autorités de la commune de Kirchlindach ont lancé un projet.

Questions :

1. Le projet Halenbrücke-Thalmatt-Uettligenfeld-Uettligen a-t-il été intégré dans le plan directeur cantonal ?
2. Un co-financement du canton avec le fonds d'infrastructure est-il garanti ?
3. Quand le projet débutera-t-il ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : TTE

Le nouveau bâtiment du gymnase de Thoune pourra-t-il être inauguré comme promis en 2025 ?

La décision de regrouper le gymnase de Schadau et celui de Seefeld sur le plan organisationnel pour en faire le Gymnase de Thoune a été prise dès 2014 par le Grand Conseil à titre de mesure d'économie. Cela a permis de réaliser chaque année des économies de l'ordre de 500 000 francs. A l'époque, le conseiller d'Etat compétent Bernhard Pulver avait promis que le rapprochement physique des deux sites allait rapidement se faire au moyen d'un nouveau bâtiment à proximité du site de Schadau. Or les deux sites ont continué d'exister jusqu'à ce jour. A l'heure actuelle, les huit bâtiments du site de Seefeld nécessitent d'importants travaux de réfection.

Le 26 avril 2018, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) a indiqué dans un communiqué que le nouveau bâtiment allait pouvoir prendre forme avec le lancement de la planification détaillée. Le début des travaux de construction a été promis pour 2022, et les travaux devraient être terminés en 2025 au plus tard, ce qui permettrait aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant du site de Seefeld d'intégrer le nouvel ensemble scolaire au début de l'année scolaire 2025-2026.

Questions :

1. La planification détaillée concernant le nouveau bâtiment sur le site de Schadau a-t-elle débuté ?
2. Le Conseil-exécutif maintient-il le calendrier qu'il a présenté 2018 selon lequel les travaux de construction débuteraient en 2022 pour une inauguration en 2025 ?
3. Si ce n'est pas le cas, à quelle date le Conseil-exécutif prévoit-il un début des travaux ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)
(porte-parole)
Freudiger (Langenthal, UDC)

Réponse : TTE

Compte tenu des circonstances, la décision pour Chlyforst Nord tient-elle toujours ?

Le 7 décembre 2018, le site de Chlyforst Nord a été intégré au plan sectoriel de la Confédération. Un groupe de suivi de BLS est parvenu au choix de ce site à l'issue d'un long processus et, avant cela, d'une procédure d'exclusion. En dépit de toutes les exigences et les lois que nous avons fixées (loi sur l'aménagement du territoire, protection des terres agricoles, protection de la nature, etc.), le choix s'est porté sur Chlyforst Nord. Implanter un tel pôle industriel en pleine nature n'est pas le meilleur service à rendre aux générations futures.

Certains des sites ont été écartés dès la procédure de sélection, car ils ne remplissaient pas les besoins en surface. Or la semaine dernière, le projet préliminaire a été publié et les besoins en surface ont été revus nettement à la baisse.

Nous aimerions savoir aujourd'hui si le choix du site s'est fait sur des mauvaises bases.

La Confédération ou le canton ne devraient-ils pas étudier les nouvelles circonstances et adapter leur décision pour le plan sectoriel et le plan directeur ?

Autre point à élucider : la Confédération et le canton ont fait une planification et la question des voies de communication n'a pas été développée et aucune solution n'a été donnée.

Nous ne comprenons pas que le Conseil-exécutif préfère une planification en rase campagne à une alternative bien desservie par des routes et une autoroute.

Questions :

1. Etant donné ce que l'on sait maintenant concernant le besoin en surface moins grand, le Conseil-exécutif est-il toujours convaincu que son choix d'intégrer le site de Chlyforst Nord dans le plan directeur était et est encore le bon ?
2. Est-il disposé à suspendre la procédure, à prendre ses responsabilités vis-à-vis des générations futures et à revoir sa décision ? Si oui, comment ?
3. Estime-t-il que la desserte du site, qui demandera plus de surface et empiètera plus encore sur la forêt, doit de toute urgence être prise en compte dans la décision ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Stocker (Bienne, pvl)

Réponse : TTE

Financement du dialogue autour de la branche Ouest de l'A5

Le projet d'exécution de la branche Ouest de l'A5 du canton de Berne est dans l'impasse. L'opposition de la population a été telle que le Conseil-exécutif a dû demander de suspendre provisoirement le projet. Suite à cet échec, il a lancé un processus de dialogue, lequel est cofinancé par les villes de Bienne et de Nidau.

Questions :

1. Qui participe au financement du processus de dialogue, et à quelle hauteur ?
2. Comment le Conseil-exécutif est-il arrivé à cette clé de financement ?
3. Est-ce la règle de répartir ainsi les coûts des dialogues organisés autour des projets avortés du canton ?

Destinataires

- Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 01.03.2019

Déposée par : Arn (Muri b. Bern, PLR)

Réponse : ECO

Implantation du siège principal de WABCO à Berne

Mi-février, la Promotion économique du canton de Berne a fait savoir que l'équipementier automobile WABCO (3,8 milliards de francs de chiffre d'affaires annuel) allait installer son siège principal à Berne. Dans un premier temps, 40 emplois dans les secteurs de la direction et du conseil d'administration seront transférés à Berne. A moyen terme, WABCO veut investir dans la recherche et le développement sur les véhicules autonomes avec un éventuel centre de compétences technologiques et créer jusqu'à 200 emplois.

En vertu de l'ordonnance concernant l'octroi d'allègements fiscaux en application de la politique régionale et de la loi cantonale sur le développement de l'économie, les entreprises qui s'installent peuvent être exonérées jusqu'à 100 pour cent de l'impôt sur le bénéfice pendant 10 ans. Nous supposons que la Promotion économique cantonale a recouru à cet instrument.

Et voilà que nous apprenons dans la presse que l'équipementier ZF Friedrichshafen, dont le siège principal se trouve à Friedrichshafen, est en train de discuter de l'acquisition du fabricant de freins WABCO.

Questions :

1. Quelle influence une reprise par ZF Friedrichshafen aurait-elle sur le choix de Berne comme site d'implantation ?
2. Quels engagements et garanties WABCO a-t-il donnés au canton de Berne quant à la durée de son séjour à Berne et à la réalisation du centre de compétences technologiques ?
3. Si WABCO devait repartir prématurément (à la suite d'un rachat, d'une fusion, etc.), le canton de Berne aurait-il droit à la restitution des allègements fiscaux qu'il aurait accordés ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS)

Réponse : ECO

Opportunité et nécessité d'une interdiction de fumer sur les places publiques de jeux pour enfants dans le canton de Berne

Les enfants doivent être protégés de la fumée passive dans l'ensemble du canton, et aussi du danger que représentent les mégots de cigarettes hautement toxiques jetés ici et là.

Fumer sur les places publiques de jeux doit donc être interdit.

Questions :

1. Serait-il possible que le canton élabore un règlement-type s'inscrivant dans un renforcement de l'autonomie communale et que celui-ci soit repris par les communes ?
2. Quelles autres mesures seraient envisageables en vue de réaliser cet objectif ?
3. Quelle solution cantonale serait envisageable en vue de réaliser cet objectif dans l'ensemble du canton ?

Destinataires

- Direction de l'économie publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 24.02.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : FIN

Changement de système pour l'imposition du logement

La commission de l'économie du Conseil des Etats propose un changement de système en ce qui concerne l'imposition du logement (17.400) et a adopté le 14 février 2019 un avant-projet en ce sens, qu'elle va mettre en consultation. En voici les points principaux :

- Pour un logement principal destiné à l'usage personnel, l'imposition de la valeur locative est supprimée aux niveaux fédéral et cantonal. Parallèlement, les déductions pour les frais d'entretien, les frais de réfection, les primes d'assurance et les frais d'administration par des tiers (qui correspondent aux « frais d'obtention du revenu ») sont supprimées.
- Les déductions dans un objectif non fiscal (mesures d'économie d'énergie, protection de l'environnement, protection du patrimoine et déconstruction) sont supprimées au niveau fédéral, mais les cantons peuvent les maintenir dans leur législation sur les impôts. Ainsi, à titre d'exemple, un petit canton comptant de nombreux bâtiments historiques pourra tenir compte de ses spécificités précisément dans le domaine de la protection du patrimoine.

Questions :

1. Quelle a été jusqu'à présent la position du canton de Berne concernant un changement de système pour l'imposition du logement ?
2. Le Conseil-exécutif pense-t-il maintenir, au niveau cantonal, les déductions liées aux économies d'énergie, à la protection du patrimoine et à la déconstruction ?
3. A combien s'élèvent les répercussions financières du changement de système pour le canton avec les taux d'intérêts actuels ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)

Réponse : FIN

Analyse des postes de travail du personnel de l'Etat

L'horaire de travail fondé sur la confiance, les heures supplémentaires et les mesures de remplacement restent pour cette session des questions d'une brûlante actualité. Il est intéressant de connaître sur le fond la charge de travail générale, ainsi que les postes de travail à pourvoir et ceux, occupés, par l'ensemble du personnel du canton.

Questions :

1. Les postes de travail du personnel de l'Etat (classes de salaire 27 à 32) ont-ils déjà fait l'objet d'une analyse et, si oui, quand ?
2. S'il y en a, les données sont-elles accessibles ?
3. Si aucune analyse des postes de travail n'a été réalisée, est-il prévu d'en réaliser une et, le cas échéant, quand ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 28

Déposée le : 03.03.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : FIN

Qu'en est-il des déplacements en avion de l'administration cantonale y compris les hautes écoles ?

Les Suissesses et les Suisses sont des champions des déplacements aériens, avec des chiffres en forte augmentation. Cela concerne non seulement les voyages à l'étranger, mais aussi les déplacements en Suisse. Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale et des hautes écoles effectuent eux aussi des déplacements de service pour raisons professionnelles.

Selon l'article 109 de l'ordonnance sur le personnel, les déplacements de service sont effectués en priorité au moyen des transports publics. L'alinéa 3 indique : « Pour tous les déplacements qui doivent impérativement être effectués au moyen des transports aériens, les émissions de gaz carbonique sont en principe compensées au moyen d'un billet climat dont le choix relève de la compétence des services. »

Questions :

1. Combien les déplacements en avion de chaque Direction et de chaque haute école coûtent-ils par année ?
2. Quelle est la définition donnée à « impérativement » à l'alinéa 3 ?
3. Quels sont les montants des compensations réalisées au moyen d'un billet climat dans les différentes Directions et hautes écoles ?

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 24.02.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : SAP

Contrôle de la qualité des chiffres de l'administration cantonale : l'exemple du projet populaire sur l'aide sociale

Le Conseil-exécutif a estimé que le projet populaire « Pour une aide sociale efficace » entraînerait chaque année des coûts supplémentaires de l'ordre de 49 à 178 millions de francs. Les directions des Offices des affaires sociales de trois villes du canton ont contesté ces chiffres. D'après leurs calculs, les coûts supplémentaires seraient seulement de six millions de francs et, dans une version remaniée, de neuf millions. Les chiffres donnés par le gouvernement ayant suscité le débat au sein du Grand Conseil, le parlement cantonal a décidé de refaire les calculs. Des expert-e-s indépendant-e-s ont été appelé-e-s à déterminer quel serait réellement le coût du projet populaire sur l'aide sociale à propos duquel le peuple bernois sera amené à voter le 19 mai.

Quand le rapport des expert-e-s est tombé, les chiffres avancés par le Conseil-exécutif ont été revus nettement à la baisse. D'après les expert-e-s indépendant-e-s, entre 17 et 28 millions de francs devraient s'ajouter aux 272 millions de francs que représente actuellement chaque année l'aide sociale. Ce rapport a été rédigé par l'agence de conseil bâloise BSS.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif garantit-il qu'à l'avenir les données qu'il communiquera dans des affaires aussi sensibles que les votations populaires seront exactes ?
2. Quels enseignements le Conseil-exécutif tire-t-il des erreurs d'estimation ?
3. Quelles mesures seront prises à l'avenir pour garantir la qualité des chiffres qui concernent des objets de votation ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Zybach (Spiez, PS)

Réponse : SAP

Nouvelles structures de soins suprarégionales dans le domaine de la psychiatrie

Le Centre psychiatrique de Münsingen (CPM), le CHR STS AG, l'Hôpital du Jura Bernois (HJB) et le Centre hospitalier Bienne SA envisagent de mettre en place dans le canton de Berne des soins psychiatriques intégrés, centrés sur la patientèle, de portée suprarégionale et placés sous la direction du CPM.

Dans son avant-propos à la « Planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers », le conseiller d'Etat Pierre-Alain Schnegg a déclaré que « Les soins psychiatriques doivent être proposés en collaboration plus étroite avec les établissements de soins somatiques, avec un renforcement du secteur ambulatoire ainsi que des offres plus proches des lieux de vie des patients. »

La population dans les secteurs concernés s'inquiète du devenir des soins. Et la section germanophone de la Société Suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP) s'est fendue d'une note de protestation intitulée « Der Kanton Bern sucht die Zukunft in der Asche der Vergangenheit » [traduction : « Le canton de Berne cherche l'avenir dans les cendres du passé »] https://www.sozialpsychiatrie.ch/files/HMND80T/stellungnahme_sgsp_d_ch_be_2019_1_1.pdf (en allemand)

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de nouvelles conceptions ou découvertes qui justifient la transformation radicale de l'organisation des soins psychiatriques, jusqu'alors ancrés au niveau régional, en l'espace d'un an ?
2. Qu'entreprend le Conseil-exécutif pour garantir à la population qu'elle bénéficiera encore à l'avenir d'une offre près de chez elle et du principe « l'ambulatoire avant le stationnaire », et que la planification des soins ne sera pas soumise aux intérêts particuliers des différentes institutions ?
3. Comment le Conseil-exécutif veille-t-il à ce que la population, les collaboratrices et collaborateurs (consultation en vue de la restructuration), les groupes d'intérêts concernés, les proches, les professionnelles et professionnels, les médecins généralistes et spécialisés laissés de côté ainsi que les autorités régionales soient impliqués dans la prochaine planification des soins en vue de l'éventuelle élaboration et mise en œuvre de ce projet ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, PBD)

Réponse : SAP

Consultations préventives dans l'aide sociale

Les communes peuvent porter un forfait par cas d'aide matérielle (2303 francs) et un forfait par cas de consultation préventive à la compensation des charges (1151 francs).

Cela laisse penser que les consultations préventives ne valent pas la peine financièrement.

Pourtant, les consultations préventives peuvent dans certains cas éviter à des personnes de devenir bénéficiaires de l'aide sociale. Mais seul un nombre de consultations maximal correspondant à 25 pour cent du forfait pour l'aide sociale matérielle est financé. Et ce, à des montants nettement plus bas, indépendamment des coûts. Cette situation peut inciter les services sociaux à ne pas proposer de consultations préventives parce que leur indemnisation est trop faible ou parce que le quota de 25 pour cent a été dépassé.

Conséquence possible : les personnes consultant trop tard se retrouvent bénéficiaires et coûtent trop cher au canton et aux communes.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il au courant du fait qu'il ne vaut pas la peine de proposer des consultations préventives, parce que leur indemnisation demande beaucoup de démarches et est inférieure à celle appliquée pour les cas réels ou parce que le quota de 25 pour cent a été dépassé et qu'il n'y a pratiquement plus d'argent qui arrive ?
2. Le Conseil-exécutif est-il lui aussi de l'avis que des cas d'aide sociale matérielle très coûteux se présentent car ils ne peuvent plus être résolus selon le principe de subsidiarité ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à mieux indemniser les consultations préventives et surtout à indemniser toutes les consultations ?

Destinataires

- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 21.12.2018

Déposée par : Guggisberg (Kirchlindach, UDC)

Réponse : INS

Un cadeau bien trop gros !

Peu avant Noël, les membres du Grand Conseil du canton de Berne ont reçu en cadeau une carte de vœux accompagnée d'un pass leur permettant d'entrer gratuitement toute l'année au Zentrum Paul Klee (ZPK) et au Kunstmuseum Bern (KMB). Ces deux musées étant des institutions culturelles d'importance nationale, ils bénéficient de subventions d'exploitation cantonales d'un montant considérable. Compte tenu de ce contexte, et au vu de la charge fiscale élevée qui pèse sur les Bernoises et les Bernois, et de la situation financière précaire dans laquelle se trouve le canton, l'auteur de la présente estime que ce cadeau de Noël est totalement disproportionné.

Questions :

1. A quels cercles (en plus des membres du Grand Conseil) ces pass annuels ont-ils été offerts, et combien de personnes en ont reçu au total ?
2. Quel est le coût total de ces cadeaux ?
3. Les cinq institutions culturelles d'importance nationale qui sont subventionnées par le canton font-elles l'objet de contrôles réguliers pour ce qui est de la généreuse politique des entrées et de cadeaux à des mandataires ou à d'autres groupes ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 25.02.2019

Déposée par : Brönnimann (Mittelhäusern, pvl)

Réponse : INS

Situation de la Haute école spécialisée bernoise : les faits

La Haute école spécialisée bernoise (BFH) a fait l'objet, ces derniers jours, de divers articles dans la presse. Différentes questions y ont été soulevées, pour lesquelles il serait intéressant de connaître les faits. Des domaines clés de la BFH (économie, social), qui subissent la concurrence d'autres hautes écoles spécialisées, ont manifestement perdu un grand nombre d'étudiant-e-s. Selon toute apparence, seuls les domaines dans lesquels la BFH se démarque connaissent une croissance positive. Les conditions d'engagement restrictives pour les membres du corps enseignant ont également été pointées du doigt : l'engagement de personnel fixe ne serait possible que pour des taux d'emploi à partir de 60 pour cent et un doctorat serait quasiment une condition préalable obligatoire. L'ancrage de la directrice du domaine économique dans cette branche d'activité fait également débat. Il est intéressant de voir le parcours universitaire et l'expérience professionnelle d'une « économiste diplômée de l'ETH Zurich » à la tête du département Gestion de la BFH. L'ETH Zurich n'a pas une réputation de business school en ce qui concerne les PME. Dans le domaine de l'économie, l'ETH Zurich n'est connue que pour son KOF, le centre de recherches conjoncturelles qui s'occupe d'économie politique, et son Master en MTEC, Management, Technology and Economics. L'ETH Zurich ne propose pas de bachelor en gestion, qui est une filière d'études clé de la BFH en économie. D'après nos recherches sur Internet, la directrice du département Gestion a suivi des études de théologie et d'économie, et a obtenu un doctorat en économie publique, discipline qu'elle a ensuite enseignée à l'ETH Zurich. Son curriculum est certes impressionnant, mais il est juste de se demander quelle est, ici, la pertinence pratique pour une haute école qui propose un bachelor en économie d'entreprise, censé transmettre tout le savoir-faire généraliste de la gestion d'entreprise au niveau haute école.

Questions :

1. Comment les effectifs des différents départements de la BFH ont-ils évolué au cours des cinq dernières années en pourcentage par rapport au reste de la Suisse ?
2. Comment sont régies les conditions (taux d'emploi minimums et formation académique) appliquées pour l'engagement de membres du personnel enseignant à durée indéterminée dans les différents domaines de la BFH ?
3. Comment le Conseil d'école de la BFH s'assure-t-il que les départements et le corps professoral sont suffisamment connectés au monde professionnel et ancrés dans le domaine ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Schneider (Bienne, UDC)

Réponse : INS

Quelles mesures après la grève du climat dans les écoles bernoises ?

En début d'année, la « grève du climat » a éclaté à maintes endroits : des élèves (parfois accompagnés du personnel enseignant) sont descendus dans la rue pour manifester « au nom du climat » et pour que des mesures soient prises au niveau politique.

Questions :

1. Les établissements scolaires bernois prévoient-ils à l'avenir de renoncer aux voyages scolaires faits à l'étranger et à ceux qui nécessitent un déplacement en voiture, bus et/ou avion ?
2. Disposent-ils également de camps de ski et de sport d'hiver, car selon le WWF, ces sites ont aussi un bilan climat négatif ?
3. Les élèves pourront-ils désormais faire « grève » aussi sur le temps scolaire pour faire valoir d'autres convictions politiques, par exemple leur opposition à l'entrée de la Suisse dans l'UE, et bénéficier de la même tolérance du personnel enseignant et des autorités scolaires ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : INS

De l'IKOM à l'IKIM : état de la mise en œuvre du postulat 117-2017 concernant le renforcement de la médecine complémentaire à l'Université de Berne

Le 4 septembre 2018, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté sous forme de postulat le premier point de la motion « Renforcer le statut de la médecine complémentaire à l'Université de Berne – aussi une mesure d'accompagnement pour développer les places d'étude en médecine et en pharmacie ». Il y était demandé un élargissement du « mandat d'enseignement et de recherche de l'Institut de médecine complémentaire (Institut für Komplementärmedizin, IKOM) par le domaine de la phytothérapie ».

Dans le rapport du Conseil-exécutif sur l'état à fin 2018 de la mise en œuvre des interventions adoptées, on peut lire : « en cours de réalisation ». Au même moment, il semble cependant que des décisions aient déjà été prises : l'IKOM s'intitule désormais IKIM (Institut für Komplementäre und Integrative Medizin). Une information publique transparente sur le changement d'appellation et sur d'éventuels autres changements en rapport avec cette modification n'a jamais eu lieu à ma connaissance, ce qui est étonnant compte tenu du statut unique en Suisse de l'IKOM – désormais IKIM, de l'histoire de sa création et de son rôle pionnier ainsi que du lien étroit avec le mandat constitutionnel bernois d'encouragement des « médecines douces ».

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il le changement de dénomination, les processus décisionnels correspondants et l'absence jusqu'à ce jour d'une information transparente ?
2. Outre le changement de dénomination, quelles autres modifications (essentielles) concernant la dotation en personnel et en ressources financières, l'orientation et l'extension du mandat d'enseignement et de recherche ont déjà été arrêtées ou sont encore en cours de planification ?
3. Dans quelle mesure les modifications précitées tiennent-elles déjà compte du renforcement et de l'expansion prônés de la médecine complémentaire à l'Université ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : INS

Nouveau contrat de prestations pour l'école privée d'horticulture de Hünibach : pas d'argent cantonal pour tout ce qui a trait au bio ?

Dans un communiqué de presse du 14 février 2019, il a été indiqué que le canton de Berne avait conclu un nouveau contrat de prestations avec l'école privée d'horticulture de Hünibach et que les contributions du canton allaient être « réduites par étapes d'environ 40 pour cent au total pour s'établir à 1,2 million de francs par an ». Concrètement, les économies vont concerner entre autres le magasin bio. Ne sera plus subventionnée non plus la formation certifiante complémentaire intitulée « Jardinage biologique et biodynamique », que cette école est la seule à proposer en Suisse. L'école cherche donc un « sponsor pour la formation bio ».

La nouvelle convention de prestations est à mettre au compte du Grand Conseil, qui s'est opposé à la suppression de toutes les contributions cantonales demandée par le Conseil-exécutif dans le cadre du programme d'allègement 2018 (PA 2018). La déclaration de planification alors décidée, le développement de la motion 196-2017 adoptée ainsi qu'une pétition soutenue dans toute la Suisse ont à l'époque exprimé qu'il ne s'agissait pas d'une école d'horticulture « lambda », mais d'un centre de compétence et de formation unique à sauver pour l'horticulture biologique.

Questions :

1. Le sentiment que l'on a à la lecture du communiqué de presse correspond-il vraiment à la réalité selon laquelle tout ce qui est bio dans cette école devra à l'avenir être financé soit par l'école elle-même soit par des sponsors ?
2. Le Conseil-exécutif est-il également d'avis que le canton de Berne devrait encourager non seulement l'agriculture mais aussi l'horticulture biologique – en particulier s'il souhaite atteindre les objectifs fixés au point 5.3 du programme gouvernemental de législature concernant les produits phytosanitaires et la protection des eaux ?
3. Le Conseil-exécutif voit-il aussi dans l'«offensive biologique annoncée comportant des priorités et des mesures différentes» jusqu'en 2025 (projet 5.2 du programme gouvernemental de législature 2020-2023) des possibilités d'encourager la formation et la formation continue de jardinières bio et de jardiniers bio à Hünibach et/ou ailleurs ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : INS

Conséquences de l'introduction du Lehrplan 21

Suite à l'introduction du Lehrplan 21, le nombre de leçons par année scolaire a augmenté. En conséquence de quoi nous devons engager plus d'enseignantes et d'enseignants et les coûts salariaux ont augmenté.

Questions :

1. Depuis l'introduction du Lehrplan 21, combien de leçons supplémentaires y-a-t-il par classe d'âge ?
2. Est-il exact qu'une leçon supplémentaire par classe revient à environ 1 million de francs ?
3. Quel était le montant de l'ensemble des coûts salariaux avant et après l'introduction du Lehrplan 21 ?

Destinataires

- Direction de l'instruction publique
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 25.02.2019

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : POM

Expulsions bloquées par des recours

Force est de constater que les migrantes et migrants concernés par une expulsion déposent souvent un recours, ce qui a pour effet de retarder leur expulsion parfois pendant des années.

Questions :

1. Les migrantes et les migrants peuvent-ils déposer un recours indépendamment de leurs antécédents et continuer à le faire jusqu'à la Cour de Justice de l'Union européenne ?
2. Par qui les coûts correspondants sont-ils pris en charge ?
3. Combien de mois, voire d'années, cela dure-t-il jusqu'à ce qu'une expulsion puisse être réalisée ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 02.03.2019

Déposée par : Geissbühler-Strupler
(Herrenschwanden, UDC)

Réponse : POM

2 milliards de francs par an pour les mesures médicales destinées aux requérants et requérantes d'asile

Le Secrétariat d'Etat aux migrations constate une forte recrudescence des cas de tuberculose, de varicelle et de gale. Ces maladies infectieuses peuvent nécessiter des mesures d'isolement. Les examens complémentaires et le recours à des interprètes représenteraient un investissement énorme en temps et en argent.

Questions :

1. A leur arrivée dans les centres fédéraux, les requérants et requérantes d'asile sont-ils soumis à un bilan de santé ?
2. En 2017-2018, à combien s'élevaient les coûts sanitaires des requérants et requérantes d'asile du canton de Berne ?
3. Existe-t-il une statistique cantonale qui recense le nombre de cas pour chaque maladie ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Ammann (Berne, LG)

Réponse : POM

Cellules d'arrêts de la nouvelle centrale de police – la Police fait-elle des réserves ?

Lors de la conférence de presse du 29 novembre 2018 sur la nouvelle centrale de police de Berne, le Conseil-exécutif a annoncé que ce bâtiment, situé à Niederwangen, pourra accueillir jusqu'à 300 personnes en cellule d'arrêts. Cela représente une augmentation considérable et durable des capacités. On peut se demander quels événements et quelles estimations ont permis de décider des capacités nécessaires et s'il existe une justification objective suffisante à cette augmentation.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est prié de dresser la liste des dix plus grands coups de filet de ces dix dernières années (date et nombre de personnes arrêtées).
2. Combien des places existantes en cellule d'arrêt vont-elles être fermées une fois que la centrale de police de Niederwangen aura été construite ?
3. Ces dernières années, lors de combien d'interventions la Police n'a-t-elle pas pu arrêter autant de personnes qu'elle jugeait approprié, et pour quelles raisons ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : POM

Votation sur la révision de la loi sur les armes

Le 19 mai 2019, la révision de la loi sur les armes fera l'objet d'une votation populaire fédérale. Cette révision, qui porte sur le registre des transferts d'armes, implique différentes conséquences pour le canton de Berne.

Questions :

1. Quelles dépenses administratives entraînerait une éventuelle adoption de la révision pour le canton de Berne ?
2. A quels coûts totaux (coûts additionnels) le canton de Berne doit-il s'attendre ?
3. Quelles conséquences entraînerait une adaptation de la loi pour les sociétés de tir ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : POM

Discrimination des automobilistes sur l'A6 entre Berne et Thoune

D'après une information récente, six nouvelles caméras de surveillance devraient être installés sur l'A6 entre Berne et Thoune.

Questions :

1. Quel est le montant total des coûts correspondants (caméras et mise en service, etc.) pour le canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif ne considère-t-il pas discriminatoire et disproportionné d'exploiter six installations de surveillance sur un tronçon de quelques kilomètres ?
3. Est-ce que six installations de surveillance seront pareillement installées et exploitées entre Thoune et Berne, et celles-ci peuvent-elles par ailleurs mesurer la distance entre les véhicules ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Schindler (Berne, PS)

Réponse : POM

Une voiture de police roule dans la foule

Vendredi 1^{er} mars 2019, un véhicule civil de la police est monté sur un trottoir aux abords de la Reithalle où des personnes se tenaient à accéléré en marche arrière avant de s'arrêter. Au moins une personne s'est retrouvée coincée contre un mur. La scène a été filmée par diverses personnes présentes.

La communication de Police Bern est en contradiction flagrante avec les déclarations des personnes présentes.

Questions :

1. Que s'est-il passé ?
2. Y-a-t-il une enquête extracantonale et/ou indépendante sur cette affaire ?
3. Que fait-on des différentes prises de vue et documentations privées du 1^{er} mars 2019 ?

Destinataires

- Direction de la police et des affaires militaires
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 27.01.2019

Déposée par : Imboden (Berne, Les Verts)

Réponse : JCE

Réduction des primes d'assurance-maladie : conséquence du nouvel arrêt du Tribunal fédéral pour le canton de Berne ?

Les cantons n'ont pas le droit d'abaisser comme bon leur semble la limite de revenu pour les réductions de primes. Telle est la conclusion du Tribunal fédéral dans l'arrêt novateur qu'il a rendu le 22 janvier 2019. Les juges l'ont clairement déclaré : le fait que seule la couche inférieure des « moyens revenus » bénéficie d'une réduction des primes n'est pas compatible avec le sens et le but de la législation de droit fédéral. Le Tribunal fédéral est parvenu à la conclusion que la limite de revenu de 54 000 francs pour la réduction des primes des enfants et des jeunes adultes qu'a fixée le canton de Lucerne est trop basse et qu'elle est contraire au droit fédéral. Même si les cantons disposent d'une très grande liberté de décision pour définir les termes « bas et moyens revenus ».

Dans le canton de Berne, le revenu déterminant (qui ne correspond pas au revenu imposable) est fixé à 35 000 francs ou, pour les familles avec enfants, à 38 000 francs.

<https://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/praemienverbilligung/praemienverbilligung/anspruch.html>

Questions :

1. Quelles sont les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22 janvier 2019 pour le canton de Berne ?
2. Le Conseil-exécutif considère-t-il que la limite de revenu en vigueur dans le canton de Berne résisterait à l'examen du Tribunal fédéral ?
3. Le Conseil-exécutif est-il disposé à relever la limite de revenu ?

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil

Questions de la session de printemps 2019

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 04.03.2019

Déposée par : Sancar (Berne, Les Verts)

Réponse : JCE

Mise en œuvre des déclarations de planification de la CGes concernant le « controlling EDT 2017 »

La semaine dernière, la Commission de la concurrence (COMCO) a condamné deux entrepreneurs du secteur du gravier à une amende de 22 millions de francs pour s'être accordés sur les prix. Le Conseil-exécutif n'a pas fait bonne figure au moment de l'examen. D'après le tableau dressé par les médias bernois, il y avait des incertitudes concernant les responsabilités au sein des Directions. La CGes en avait déjà fait état auparavant et demandé, le 20 novembre 2017 au moyen de déclarations de planification, que des modifications et des corrections soient apportées au « controlling EDT 2017 ».

Les incertitudes quant au membre du Conseil-exécutif responsable du dossier et les déclarations faites à la presse laissent cependant penser aujourd'hui que rien n'a été fait pour mettre en œuvre les déclarations de planification de la CGes. Cela est vrai en particulier pour la déclaration de planification 5 relative à l'organisation d'un service central unique ayant la responsabilité globale de la réalisation des objectifs et de la mise en œuvre des mesures. Pour réagir de manière appropriée à ces jugements et envisager des actions en dommages-intérêts, il faut de toute urgence que le Conseil-exécutif désigne un service central pour cette tâche.

Questions :

1. Où le Conseil-exécutif en est-il dans la mise en œuvre des déclarations de planification de la CGes concernant le « controlling EDT 2017 » qui ont été adoptées par le Grand Conseil en novembre 2017 ?
2. Quel plan le Conseil-exécutif a-t-il pour mettre en œuvre la déclaration de planification citée ?

Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Grand Conseil